

*Questions orales*

**L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur le Président, comme le député le sait, nous remplissons nos obligations à l'égard de la Saskatchewan. Cela dit, comme l'a fait remarquer le député, nous avons eu des discussions avec la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick. J'aimerais bien que ces négociations aboutissent. Si le gouvernement et la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick sont prêts à nous rencontrer, nous sommes prêts également.

Je peux dire au député que notre réputation n'en cède à personne. Le système Candu est bon, et je peux dire que la meilleure centrale partout dans le monde ces dernières années a été Pointe Lepreau I au Nouveau-Brunswick.

\* \* \*

[Français]

**LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES**

**M. Benoît Tremblay (Rosemont):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances, en l'absence du ministre des Finances.

Je voudrais que le ministre nous explique pourquoi son gouvernement a décidé d'émettre des obligations du Canada indexées qui permettent de payer moins d'intérêt à court terme, mais qui refilent encore davantage aux générations futures le coût des déficits.

La hausse des cotisations de l'assurance-chômage, de même que plein de décisions du gouvernement visent à nous dire de ne pas refiler aux générations futures les coûts des déficits. Or, on fait exactement l'inverse!

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, dans la gestion des finances publiques, le gouvernement, notamment au sujet des revenus et au sujet de la gestion de la dette et du déficit, recourt à une très vaste gamme de moyens, dont effectivement des obligations indexées.

Il ne s'agit pas d'une politique qui est généralisée mais elle s'applique à certains outils, parce que nous estimons, à un moment donné, que le marché est plus réceptif, ce qui nous permet de gérer, au meilleur compte possible, notre dette.

\* \* \*

[Traduction]

**LA SÉCURITÉ DES AÉROPORTS**

**M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Transports et porte sur l'octroi par Air Cana-

da d'un marché de services de sécurité aux aéroports de Halifax, de Saint John, de Moncton et de Fredericton.

En 1988, le ministre des Transports avait déclaré:

Ces initiatives contribueront à réduire le taux de roulement du personnel de contrôle aux aéroports et les compagnies aériennes inclueront une clause dans le cahier des charges pour maintenir les salaires et les avantages sociaux des employés actuels au niveau reconnu dans la convention en vigueur.

La ministre peut-elle dire pourquoi le gouvernement n'a pas donné suite à sa politique, pourquoi il permet qu'une nouvelle entreprise vienne remplacer la plupart des travailleurs et payer les nouveaux travailleurs à un niveau beaucoup plus bas que celui indiqué dans la convention? Que compte faire le gouvernement pour respecter son engagement?

**L'hon. Shirley Martin (ministre d'État chargée des Transports):** Monsieur le Président, comme le député le sait, les conventions sont négociées entre les compagnies aériennes et l'entrepreneur de contrôle. Dans la politique annoncée en 1988, il avait été convenu de protéger ces salaires au moment du réembauchage. Cette politique ne s'applique pas à l'embauchage de nouveaux employés.

\* \* \*

[Français]

**LES MINES**

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Depuis plusieurs mois, les intervenants économiques du secteur minier québécois sont dans l'attente d'une nouvelle entente auxiliaire sur le développement minéral au Québec.

Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui si le Québec a signifié au gouvernement fédéral son intention de signer une nouvelle entente pour le secteur minier québécois? Et dans l'affirmative, est-ce que cette entente sera signée avant le prochain budget fédéral?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, le gouvernement du Québec a déterminé, dans les priorités sur les ententes régionales, le développement industriel, la forêt et le tourisme, et les mines viennent en quatrième position. Cependant, j'ai rencontré hier soir la ministre de l'Énergie du Québec, M<sup>me</sup> Bacon. Elle m'a fait part de ses préoccupations. Je lui ai dit que si le gouvernement du Québec voulait faire part au gouvernement du Canada de cette priorité, nous étions prêts à la considérer en fonction des priorités du Québec, puisque c'est toujours le gouvernement du Québec qui détermine l'ordre des priorités dans le développement régional.